

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2023 - Délibération n° 2023/09/04

**Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ETUDE D'OPTIMISATION DES SERVICES PUBLICS DE GESTION DES DECHETS ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à vingt-et-une heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 septembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – GRENOUILLET Jean-Yves – MALIVERT Jacques – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etaient excusés :** GAILLARD Thierry et NOURRISSEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Vu les statuts de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest et notamment l'exercice de sa compétence en matière de « Traitement des déchets ménagers et assimilés » ;

Vu la délibération n°20230429 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2023 approuvant le projet de budget annexe « Ordures ménagères » ;

Vu la délibération n°20230309 en date du 14 mars 2023 par laquelle la Communauté de communes s'est engagée à porter un groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'optimisation des services publics de gestion des déchets. Adhèrent à ce groupement, les Communautés de communes Creuse Grand-Sud, Marche et Combrailles en Aquitaine, le SICTOM de la Région de Chénérailles, et le SIVOM Auzances-Bellegarde.

Vu la délibération n°20230905 du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2023 attribuant le marché au groupement AJBD – Citéxia – Landot et Associés, pour un montant de 69 115,00€ HT pour la tranche ferme ;

M. Le Président rappelle les éléments suivants :

L'ensemble des acteurs précités partagent le constat des besoins suivants :

- ③ Disposer d'un état des lieux sommaire mais exhaustif des services publics d'élimination des déchets
- ③ Identifier les points forts et les faiblesses de ces services
- ③ Proposer des scénarii pertinents d'organisation, de coopération, de mutualisation, de gouvernance etc. pour envisager une optimisation générale technique et financière à l'échelle du périmètre étudié.

Pour rappel, l'étude est prévue en 4 phases, dont 1 optionnelle :

PHASE n°1 : Cartographie générale des cinq services de gestion techniques et financiers, analyse globale AFOM aux deux échelles

PHASE n°2 : Elaboration et proposition de scénarii de coopération entre les services, de mutualisation de moyens et d'exploitation d'équipement, projets de coopération structurant, évolution organisationnelle, etc.

PHASE n°3 : Recherche des optimisations fiscales et tarifaires, analyse de l'opportunité de mise en place d'une tarification incitative et proposition organisationnelle

PHASE n°4 - Tranche optionnelle : Elaboration d'une stratégie commune de prévention à la réduction des déchets

Le plan de financement de l'opération a été mis à jour avec le montant de l'offre retenue.

A noter que seule la tranche ferme a été attribué dans un premier temps.

Voici sa version actualisée :

Dépenses HT		Recettes HT			%
Frais d'étude (tranche ferme + tranche optionnelle)	77 095,00	Financements ADEME (70% de l'étude)		53 966,50 €	64,14%
		Financements Région NA (10% de l'étude)		7 709,50 €	9,16%
			Clé répartition habitants		
AMO	6 580,00	Part CC MCA	2640	1 541,97 €	1,83%
Frais de publicité	465,90	Part SIVOM Auzances Bellegarde	7655	4 471,14 €	5,31%
		Part SICTOM de Chénérailles	7287	4 256,19 €	5,06%
		Part CC Creuse Grand Sud	12026	7 024,15 €	8,35%
		Part CC CSO	8854	5 171,45 €	6,15%
		Total population	38462		
Total dépenses	84 140,90	Total recettes		84 140,90 €	100,00%

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de sa délégation de pouvoir consentie par le Conseil communautaire pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget » :

- Approuve le plan de financement de l'opération ;
- Autorise M. Le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

